



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

JUILLET

LE 19 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 juillet 2018 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvere, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants :
Madame Sylvie Tanguay Monsieur André Lauzière
Madame Priska Kirouac
Monsieur Normand Dubois

Est absent les conseillers suivants :

Monsieur Marc St-Louis, Monsieur Robert Morissette

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-07-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-07-145

RÈGLEMENT NUMÉRO 301 CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, LA PHASE A : LIT DE SÉCHAGE ET MODIFICATION DES CLÔTURES ET LA PHASE B : MODIFICATION DU TRAITEMENT POUR ENLÈVEMENT DU PHOSPHORE-EAUX USÉES ET EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 300

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Marc St-Louis lors de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par monsieur Marc St-Louis lors de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 17 juillet 2018 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

D'adopter le règlement numéro 301 concernant le règlement d'emprunt 301, visant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable ; la phase A : lit de séchage et modification des clôtures et la phase B modification du traitement pour enlèvement du phosphore-eaux-usées et en remplacement du règlement 300.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Début de la période de question à 19 h 02 et elle prend fin à 19 h 03.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil

2018-07-146

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire

